

Service de la formation professionnelle  
Monsieur  
J.-P. Delacrétaz  
Adjoint au chef de service  
Rue Saint-Martin 24  
1014 Lausanne

Lausanne, le 15 novembre 2001  
S:\COMMUN\POLITIQUE\Position\2001\POL0150.DOC  
JUG/fkr

***Prescriptions de formation pour le constructeur d'appareils industriels***

***Règlement concernant les cours d'introduction pour la profession de techno-imprimeur***

Monsieur,

En réponse à vos consultations, nous vous informons que les membres que nous avons contactés n'ont formulé aucune remarque particulière sur les projets cités en titre.

En vous remerciant de vos consultations, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Alain Maillard  
Directeur adjoint

Julien Guex  
Sous-directeur